AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2688
FR0000036105-FS1123

20 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AFFINE R.E.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 novembre 2017, la société par actions simplifiée Opupelus Holdings[1] (Loncheray, 49220 La Jaille Yvon) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 novembre 2017, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 20% et 15% du capital et 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société AFFINE R.E. et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AFFINE R.E. hors marché.

À cette occasion, la société par actions simplifiée Opupelus Holdings a franchi individuellement en baisse les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société AFFINE R.E.

[1] Contrôlée par MM. Nicolas et Louis Ramé respectivement à hauteur de 50%.